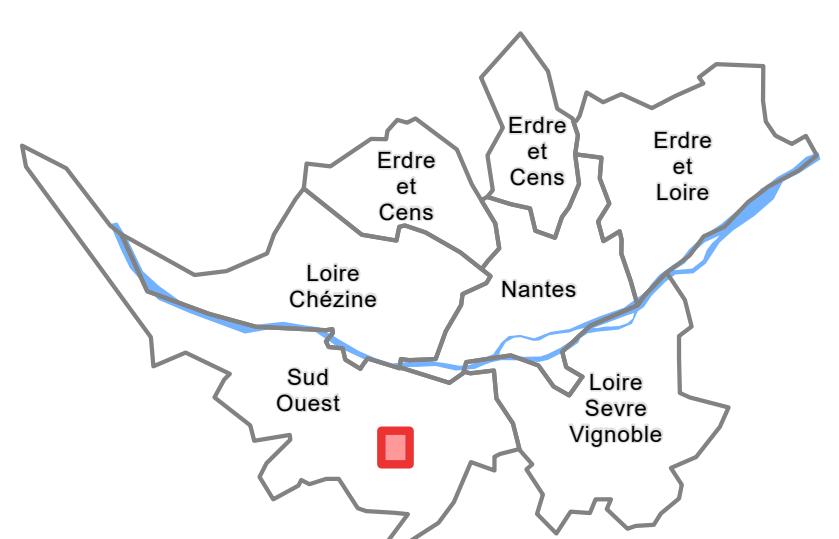


Planche  
N15

Approuvé le 05 avril 2019  
Modifié le 16 décembre 2022  
Modifié par arrêté simplifié le 15 décembre 2023  
Modifié le 07 février 2023

## 4-2 Règlement graphique

## 4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

## Projet de modification simplifiée N°4

Territoire(s) : Sud Ouest  
Commune(s) : Bouguenais, Boulaye, Saint-Aignan-Grandlieu

Echelle : 1:2 000

## Légende

## Destination des Sols

- Zone
- Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

## Activités économiques

- xxx Linéaire commercial souple
- xxx Linéaire commercial strict
- Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services
- Périmètre logistique
- Polarité commerciale majeure
- Polarité commerciale intermédiaire
- Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantaise
- Périmètre de projet urbain intégrant des commerces
- Pôle de services
- Périmètre tertiaire
- Périmètre mixte productif-tertiaire

## Emplacements Réservés

- Emplacement réservé pour mixité sociale
- Servitude de constructibilité limitée
- Emplacement réservé pour projet d'intérêt général
- Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant

## Protections environnementales

- Espace Boisé Classé (EBC)
- Espace Paysager à Protéger (EPP)
- Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)

## Fond de plan

- Parcellé
- Emprise Bâtie
- Surface en eau
- Limite communale

Format d'impression des plans 913 x 991 mm  
Référentiel Parcellaire Cadastre Unique actualisé

## GRILLE DE REPERAGE

